

# **La présidente de la Cour constitutionnelle Aslaoui reçoit l'ambassadeur d'Iran**

La présidente de la Cour constitutionnelle, M. Leïla Aslaoui, a reçu, le 22 octobre 2025, l'ambassadeur de la République islamique d'Iran à Alger, M. Mohammad Reza Babaie, avec lequel elle a évoqué la profondeur des relations historiques et fraternelles unissant les deux pays.

La rencontre, qui s'inscrit dans le cadre d'une visite de courtoisie que l'ambassadeur iranien a rendue à la présidente de la Cour constitutionnelle, s'est déroulée en présence de membres de la Cour constitutionnelle et du Secrétaire général.

Dans ce cadre, Mme la présidente de la Cour constitutionnelle, a mis en avant la profondeur des relations historiques et fraternelles unissant les deux pays, ainsi que les voies et moyens de les renforcer dans divers domaines, affirmant sa disposition à collaborer en matière de renforcement des droits, des libertés et de la justice constitutionnelle.

Elle a, à ce titre, favorablement accueilli la demande d'une délégation du Conseil des gardiens de la Constitution iranienne pour visiter la Cour constitutionnelle et prendre connaissance de l'expérience algérienne.

De son côté, l'ambassadeur iranien a reçu des explications exhaustives sur les prérogatives de la Cour constitutionnelle, son organisation et son rôle dans la consécration de la justice constitutionnelle dans le pays. Il a, en outre, présenté ses félicitations à Mme Leïla Aslaoui, à l'occasion de sa nomination en tant que présidente de la Cour constitutionnelle, saluant, par là même, la place de la femme dans le système politique algérien.

L'ambassadeur iranien a évoqué, par ailleurs, les circonstances de la création du Conseil des gardiens de la Constitution et le Conseil de discernement de l'intérêt supérieur du régime en Iran, présentant une explication détaillée sur les prérogatives des deux instances. Il a réaffirmé que cette visite vise à exprimer la pleine disposition à renforcer les relations et à échanger les expériences entre les

deux institutions constitutionnelles